



Mairie de Bandréle

Communiqué de presse

Titre : Fréquentation des plages de la commune pendant les fêtes de fin d'année

Texte du communiqué :

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la Mairie de Bandréle vous informe que :

- L'accès des véhicules à la plage de Dzona (Bambo-Est) et dans le village de Bambo-Est sera réglementé.
- L'accès aux véhicules sera interdit sur la plage, et les usagers sont invités de faire preuve de civisme pour leur stationnement afin de faciliter l'accès aux services de secours.
- Tout véhicule en infraction fera l'objet d'une verbalisation.

Un poste de secours sera installé sur les plages suivantes selon les dates ci-après :

Musical plage et Dzona Plage : Le dimanche 1er janvier 2017 de 10h00 à 18h00

Les usagers sont invités à maintenir en bon état les sites des plages et à se munir de sacs poubelles. Des bacs et de bennes seront à la disposition uniquement sur les plages de Dzona et Musicale.

Est rappelée l'interdiction de construction illégale de tente temporaire de type « Banga » sur les sites touristiques de la commune de Bandréle, notamment les plages suivantes :

- ✓ Plage du Phare (Hamouro),
- ✓ Sakouli,
- ✓ Musical plage,
- ✓ Dzona (Bambo-Est)

Contact mairie : Allaoui CHEBANI (police@bandrele.yt / Tél : 02 69 63.80.82)

À Bandréle, le 15 décembre 2016

Le Maire

Ali Moussa MOUSSA BEN